

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/332

**Modification du plan de financement
pour la construction
d'un réseau d'assainissement des eaux usées
dans le quartier de Longville-Trioncelle
à Baie-Mahault**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE :

21 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 4
Vice-Présidents :
M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Procuration à M. Maurice LORQUIN
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Jacques BANGOU
Autre Conseiller Communautaire :
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés : 11
Vice-Présidente :
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange LEBLANC- Mme Ketty WALPO
Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
Vice-Présidents :
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires :
Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -
M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.10.06/198 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 approuvant le projet technique pour la construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Longville-Trioncelle à Baie-Mahault ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.04.04/281 du 11 avril 2016 - Exercice budgétaire 2016 - Budget annexe Assainissement 2016 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission d'Assainissement du 10 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De modifier l'article 2 de la délibération n°2015.10.06/198 du Conseil Communautaire votée le 20 octobre 2015, en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Tranche 1 :

Financeurs	Taux %	Montant
▪ FEDER PO 2014-2020	60%	770 220,00 €HT
▪ Région Guadeloupe	20%	256 740,00 €HT
▪ CAP Excellence	20%	256 740,00 €HT
TOTAL	100%	1 283 700,00 €HT

Tranche 2 :

Financeurs	Taux %	Montant
▪ FEDER PO 2014-2020	43,32%	691 000,00 €HT
▪ Région Guadeloupe	20,00%	319 000,00 €HT
▪ ONEMA	16,68%	266 000,00 €HT
▪ CAP Excellence	20,00%	319 000,00€ HT
TOTAL	100,00%	1 595 000,00 €HT

ARTICLE 2- Que les autres articles de la délibération n°2015.10.06/198 du Conseil communautaire votée le 20 octobre 2015 portant approbation du projet technique et du plan de financement de l'opération « construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Longville-Trioncelle à Baie-Mahault », restent inchangés.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

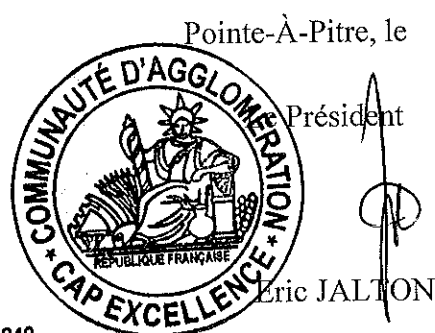
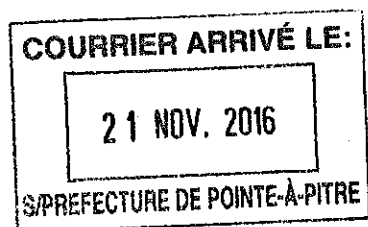
ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016

